

Chers Parents,

Vous avez un enfant né en 2020, vous êtes sur le point de l'inscrire à l'école maternelle : cela constitue une étape importante, pour vous... de même que pour lui ! Comme toutes les étapes, elle peut être attendue, et parfois aussi redoutée. L'inconnu peut faire peur, ce courrier a pour but de vous aider à passer ce virage plus sereinement.

Le dossier d'inscription est disponible en téléchargement sur le site internet de la mairie, ou, si c'est plus pratique pour vous, vous pouvez le retirer à l'accueil de la mairie. Vous trouverez dans ce dossier la liste des pièces nécessaires pour le compléter.

Vous le savez sans doute, la loi impose une sectorisation des écoles, appelée carte scolaire. En simplifiant : pour l'école publique vous devez inscrire vos enfants à l'école de votre commune. Cette organisation a pour but de rendre viable et cohérent l'accueil scolaire sur un territoire. Cet accueil nécessite des dépenses importantes (professeurs, locaux, personnels d'encadrement ou de maintenance, matériel pédagogique).

Il est bien sûr possible de demander une dérogation à la carte scolaire. Celle-ci doit rester l'exception. La règle étant toujours d'inscrire son enfant à l'école de son lieu de résidence. La demande de dérogation doit toujours être justifiée. Certains motifs sont considérés comme valables, d'autres non. Cela ne saurait résulter d'une simple commodité ou d'un simple agrément.

Par ailleurs, la commune investit des sommes importantes pour ses écoles, son accueil périscolaire (garderies) et extrascolaire (accueil de loisirs). L'école maternelle est accueillante, bien tenue et nous faisons toute confiance au personnel d'enseignement et d'accompagnement pour mener à bien sa mission. L'école maternelle a vu sa cour du haut entièrement rénovée : nouveau jeu, nouveau sol. L'école élémentaire, fera l'objet dès cet été, d'importants travaux pour la rendre plus accueillante et agréable : réaménagement de la cour d'école, embellissement de l'entrée, isolation et rafraîchissement des bâtiments.

Les effectifs de l'école maternelle ont permis la création d'une quatrième classe à la rentrée 2021 ce qui a grandement amélioré l'accueil et les conditions d'enseignement en baissant les effectifs par classe. Ces effectifs doivent encore être confirmés pour la rentrée prochaine.

Il est donc nécessaire que les parents d'enfants nés en 2020 viennent rapidement inscrire leur(s) enfant(s) à la mairie.

Nous savons pouvoir compter sur vous,
Cordialement.

Geneviève Blanc
Maire d'Anduze

Henri Lacroix
Adjoint à la maire en charge de l'éducation